

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-104-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

**N°104/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020,

**Objet de la délibération :**

**Nautiloue – Nouveau dispositif de gestion des entrées : choix de l'entreprise**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	74
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	5
• Dont représenté(e)s	9
• Excusé(e)s :	1
• Non excusé(e)s :	8
- Votants	88

**Résultat du vote**

- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt,  
Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

**Procuration**

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie, M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)s** M. GOSSE Pascal

**Absent(e)s**

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le marché passé sous forme de procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la date d'envoi à la publication de l'AAPC le 06/08/2020 à l'Est Républicain ;

Vu la date limite de remise des offres au 11/09/2020 à 12h00 et l'unique offre reçue ;

Considérant que les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix :	50/100
Valeur technique/qualité :	25/100
Service après-vente et assistance technique :	25/100

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 28/09/2020 pour retenir l'offre de la société HELISATH à 133 645.65€ HT répartie comme suit :

- Tranche ferme : 116 526.88€ HT pour le système d'entrée de Nautilou y compris logiciels et portiques
- Tranche optionnelle : 17 118.77 € HT pour l'accès depuis le camping de la Roche d'Uilly

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de la commission MAPA et autorise le Président à signer le marché avec ELISATH pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-104-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

Fait et délibéré en séance, le 15.10.20

Pour extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président

